



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du 25 mars 2015**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2015
4. Communications du Bureau
5. Election d'un secrétaire suppléant
6. Informations de la Municipalité
7. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours en vue de l'aménagement du quartier du Sorbier –préavis N° 2/2015
8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : O. EMERY – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – S. LUGINBÜHL – G. MARCHAND – A. MASCALI – S. MIR – A. ROBERT – M. SANGUINETTI

#### **2. Assermentation**

Le PRESIDENT assermente Mme Murielle FIGEAT.

#### **3. Procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2015**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

#### **4. Communications du Bureau**

Le PRESIDENT transmet les dates des élections communales 2016 :

[http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/workspace/SpacesStore/c169df9-de16-4d20-adb5-a83aed361220/459913\\_Communicu%25C3%25A9%20%25C3%25A9lections%20communales%20en%202016\\_20140410\\_1123615.pdf](http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/workspace/SpacesStore/c169df9-de16-4d20-adb5-a83aed361220/459913_Communicu%25C3%25A9%20%25C3%25A9lections%20communales%20en%202016_20140410_1123615.pdf)

## 5. Election d'un secrétaire suppléant

**G. SAGNA EICHENBERGER se porte candidate et est élue par acclamation.**

## 6. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC donne quelques informations sur le Conseil Régional. Il préside notamment le groupe de travail qui s'était penché sur les raisons de l'échec du Plan d'investissement régional. En très bref, on notera une adaptation de ses structures et du financement de ses projets.

[http://www.regionyon.ch/\\_multimedias/documents/regionyon/documentation/revue\\_de\\_pr esse/24h\\_20141211\\_cr.pdf](http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/revue_de_pr esse/24h_20141211_cr.pdf)

<http://www.regionyon.ch/>

C. FIGEAT :

- Projet d'acquisition de la propriété Massot est abandonné. La famille Massot a finalement renoncé à vendre. La Municipalité la remercie pour les échanges très cordiaux tout au long du processus.

S. EMERY :

- Oppositions piscine- patinoire devraient être levées d'ici mi-avril. Ensuite, un délai de recours de 30 jours aura lieu. S'il n'y en a pas, les travaux pourraient commencer en mai. Cependant, les probabilités de recours sont élevées donc le projet pourrait être reporté d'un certain nombre de mois.

J. WILDBERGER :

- 4ième voie CFF : Les CFF font face à des problèmes juridico-diplomatiques. Les travaux ne commenceront pas avant la fin de cette année dans le meilleur des cas.
- RC1 : *un planning d'intention est affiché*. Vote prévu par le Conseil Communal pour le crédit en principe en décembre 2015.
- Construction d'un couvert pour la voirie sur le toit duquel seront posés des panneaux photovoltaïques (déjà compris dans le budget 2015). Puissance de l'installation 13kW.
- Estimation du coût de la place multisports : basket CHF 60'000 (surface d'environ 230m<sup>2</sup>) ; skate-park CHF 290'000 (environ 580m<sup>2</sup>) ; deck CHF 105'000 (surface 300m<sup>2</sup>) ; verdure CHF 15'000 (surface 350m<sup>2</sup>) ; mobilier urbain CHF 30'000 ; TOTAL = CHF 500'000. Différents subsides seront demandés pour environ 50% du montant total. Finalisation des plans en avril-mai. Mise à l'enquête en juin. Préavis en principe en juin 2015.

J.-L. RAY et J. WILDBERGER : La mise à l'enquête et le préavis pour le Conseil de juin peuvent se faire en parallèle pour gagner du temps (comme réalisé dernièrement pour la réfection de la route des Pénys). Bien sûr, le Conseil aura toujours le dernier mot (même si la mise à l'enquête a déjà été acceptée). Des modifications par le Conseil en juin sont aussi toujours réalisables.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK et J. WILDBERGER sur les délais des travaux : réalisation espérée cette année en même temps que les deux nouveaux courts de tennis (si pas d'oppositions ou d'autres imprévus).

G. SAGNA EICHENBERGER s'informe sur les raisons de ne pas réaliser ce projet multisports en même temps que le réaménagement du reste de la zone au Sorbier.

J. WILDBERGER : Ce projet multisports peut être construit beaucoup plus vite (cette année) VS projet Sorbier va prendre 3 à 4 ans.



Rendu 3D zone multisports

#### G. DERIAZ :

- Tennis : enquête publique devrait commencer en principe la semaine prochaine.
- Studios pour la maison du village (propriété ex-Schneiter) : lundi prochain, les oppositions devraient être levées après prise en considération des arguments des opposants. Ensuite, commencement du délai de recours de 30 jours. Idéalement, commencement des travaux dès le mois de mai. Le retard par rapport au planning initial est dû essentiellement à ce projet de rachat de la propriété Massot (projet maintenant abandonné).
- Le projet de port de Tannay a été refusé par la population de Tannay. Mies a été approchée pour un nouveau projet. Un des arguments principaux des opposants était l'incohérence de la réalisation du projet par la seule commune de Tannay.
- Suite de la motion Streit- Fleury- Sanguinetti du dernier Conseil. La procédure est la suivante:
  1. Présentation de la motion au Conseil par les motionnaires.
  2. Cette motion va être transmise aux Commissions des finances, des travaux et de l'environnement. La Municipalité va aussi étudier cette motion.
  3. Au Conseil de juin, il y aura les rapports des Commissions et la position de la Municipalité. Une entrée en matière sera alors votée par le Conseil.
 Cette motion a un impact sur le projet de route du centre du village. Il n'y a cependant pas d'impact sur le timing du commencement des travaux. La logique des travaux a simplement été inversée. Initialement, les travaux devaient commencer par la place + parking et par la suite la réfection de la route. L'ordre inverse sera maintenant réalisé.

#### J.-P. STREIT (motionnaire) :

Légère diminution du nombre de places de parking dans le projet actuel de la Municipalité. En ville, on a tendance à compenser les places perdues en surface par des places en sous-sol. L'idée est donc de faire de même.

Déplacement du bâtiment au niveau de l'actuel parking. L'accès au parking souterrain se fera à côté. Cela permettrait de gagner quelques places en sous-sol, des locaux pour le bâtiment (il n'y a actuellement pas de sous-sol) et une meilleure efficacité thermique et phonique du bâtiment. Il y aurait aussi des places de parking à l'extérieur, ou, si l'on veut faire une manifestation, on pourrait monter la grande tente sur cette place.



Esquisse projet des motionnaires.

E. FLEURY (motionnaire) : L'idée de la motion est d'avoir une grande place du village vraiment centrale d'environ 600m<sup>2</sup> pour organiser les fêtes du village, marché de printemps, etc. Les motionnaires pensent qu'une vraie grande place serait plus intéressante. Cette dernière pourrait loger une tente de 192m<sup>2</sup>.

Étapes chronologiques:

- Réaliser la rampe du garage souterrain et construire le nouveau bâtiment (+ avoir un parking provisoire pendant les travaux au lieu des places actuelles).
- Transférer (ou pas) les locataires actuels du bâtiment dans le nouveau bâtiment.
- Démolir le bâtiment existant.
- Réaliser le parking sous-terrain et la place sur le dessus.

En surface, 16 places de parking + 20 places en sous-sol pour un total de 36 places. Pour le bâtiment, au rez-de-chaussée, un magasin, un WC public + une autre petite salle. Devant la magasin, une terrasse qui permettrait d'avoir quelques tables et chaises. La fontaine serait conservée.

Au vu de la complexité du projet, l'estimation du coût est de CHF 4 500 000.

Aspect financier : Le loyer des appartements devrait être supérieur au loyer actuel + loyer également du nouveau magasin. Les parkings au sous-sol pourraient aussi être payants.

B. GRASSET pense que ce n'est pas très cohérent de vouloir avoir une grande place du village et de finalement mettre des places de parking en surface sur cette même place. E. FLEURY note qu'actuellement, on a 22 places. Il y en aurait 36 avec ce nouveau projet. Cette grande place deviendrait une place du village lorsque l'on organise une manifestation. Il ne serait pas forcément intéressant d'avoir 600m<sup>2</sup> pour seulement quelques bancs et plantations.

M. BOREAN s'inquiète sur la nécessité de devoir rouvrir la route nouvellement refaite (travaux en cours) à cause de ce projet.

J.-L. RAY et G. DERIAZ et le SYNDIC: Il faut compter sur un surcoût pour le projet des motionnaires d'environ CHF 4 000 000 par rapport au projet accepté par le Conseil. En contrepartie, il y aurait une place plus grande, un bâtiment de meilleure qualité et 14 places de parking supplémentaires.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK pense qu'une grande place est une bonne idée dans le centre du village mais sans parking dessus et un peu plus d'arbres.

E. FLEURY mentionne que si l'on diminue le nombre de places de parking par rapport au projet actuel, l'intérêt serait moindre.

G. DERIAZ : Il est clair que si le Conseil entre en matière sur ce projet, cela modifie le projet et reporte l'aménagement de la place et le déplacement de l'épicerie.

On note aussi que le nouveau quartier au Sorbier, s'il devait être développé, engendrerait un investissement important (plus de CHF 8 000 000 probablement). Bien sûr, tous les projets pourraient être acceptés mais il y aurait des conséquences financières. A mettre cela en perspective. Aussi, ces nombreux projets occasionneront un suivi important pour la Municipalité suivante.

C. FIGEAT note néanmoins que le projet des motionnaires (avec location des appartements et du parking) pourrait couvrir ses frais (estimation rapide pourrait être de 1.5% à 2% de rendement pour Mies). Ce n'est pas le cas du Sorbier où il faudra amortir le projet sur 30 ans. Il faut compter CHF 300 000 à amortir par an soit une augmentation d'impôt de 1.5pts. La Municipalité viendra au Conseil de juin avec un bilan financier afin de pouvoir positionner ces investissements dans le temps.

## **7. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours en vue de l'aménagement du quartier du Sorbier –préavis N° 2/2015**

*Ci-dessous résumé succinct de la présentation de G. DERIAZ, le préavis municipal n°2/2015 étant très complet. En résumé :*

G. DERIAZ :

- Secteur au Sorbier : très bonne situation, Mies maîtrise le foncier de la zone, installations publiques nombreuses déjà en place, espace d'activités sportives important.
- Installations vétustes existantes : vestiaires, anciens courts de tennis.
- Besoins prioritaires: salle polyvalente, vestiaires, locaux pour les associations communales, restauration, parkings souterrains et extérieurs, espace de sport, aménagements des espaces extérieurs. Optionnel : une crèche.
- Description de la démarche participative jusqu'à présent.
- Trois éléments importants : facilité un large éventail d'idées (créativité), garantir la qualité architecturale et paysagère, assurer une bonne collaboration entre Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre.
- Processus par concours en plusieurs phases. Voir préavis pour les détails.
- Affichage du calendrier prévisionnel du concours. Voir préavis pour les détails.
- Initialement, le montant demandé était de CHF 345'000. Suite aux remarques des Commissions, la Municipalité avec l'aide d'Urbaplan, a gardé le strict minimum et légal (vis-à-vis des normes SIA -Société suisse des ingénieurs et architectes- et des contraintes des marchés publics), d'où une demande de crédit réduite à CHF 281'000.
- Budget :
  - indemnisation obligatoire des équipes retenues par le jury (en général à 50% de la valeur de leur travail) : CHF 110'000. Le travail des équipes appartient alors à la commune. On peut donc prendre quelques éléments d'une équipe pour l'intégrer dans le projet du lauréat.

- Rémunération jury professionnel : CHF 32'000
- Honoraires notaire, ingénieur, géomètre : CHF 18'000
- Frais « logistiques » : publication, location de salles pour des présentations, etc : CHF 20 000
- Honoraires Urbaplan (aide au maître d'ouvrage, secrétariat du jury et suivi du processus du concours) : CHF 80 000
- TOTAL : CHF 260 000 HT ; CHF 281 000 TTC.
- Le coût de ce concours est dans les normes standard pour ce type de travail (entre 3-4% du budget global du projet environ).

P. MEIER souligne l'importance de la maîtrise de l'ouvrage par la commune afin de ne pas se retrouver avec un « cube en bois » voté par des « brillants experts » comme dans une commune voisine.

G. DERIAZ : C'est un point très important pour la Municipalité de ne pas perdre la maîtrise du projet. La première phase du concours n'est pas anonyme. L'élément d'écoute et de dialogue avec ces équipes aura donc toute son importance.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande comment a été estimé le coût d'environ CHF 8 000 000 ?

G. DERIAZ : De l'expérience d'Urbaplan et des projets similaires aux alentours. A noter que c'est une toute première estimation. Cela n'a pas encore été calculé avec précision.

G. SAGNA EICHENBERGER :

- Explications sur la réduction du budget de CHF 345 000 à CHF 281 000 ?
- Le point « indemnités équipes concours » est le plus élevé avec un montant de CHF 110 000. Est-ce un budget pour 12-15 équipes ? Si le Conseil trouve que c'est très élevé, est-il possible de réduire le nombre de participants pour réduire ce gros poste de coûts ?
- Dans le cas où le projet se réalisait, est-ce de l'argent que l'on devrait payer de toute façon à l'architecte lauréat mandaté ?

G. DERIAZ :

- Réduction du nombre de professionnels dans le jury et réduction de l'indemnité des équipes.
- Pour l'utilisation de ces CHF 110 000, c'est le jury qui va déterminer les critères d'indemnisation des équipes.
- Oui. Tout le travail effectué par les équipes (équivalent à un avant-projet sommaire) sera déjà du travail que l'on aura pas besoin de refaire avec le lauréat.

B. GRASSET et G. DERIAZ : Pas d'immeuble d'habitation dans le projet. La Municipalité et les Commissions ont décidé que ce n'était pas la priorité de ce projet. Cependant, on se garde la possibilité de faire un bâtiment d'habitation devant les immeubles récents du Sorbier, juste à côté du parking souterrain.

M. BOREAN demande si des équipes de l'EPFL pourraient participer au concours ?

G. DERIAZ : non, uniquement ouvert à des professionnels reconnus par le Canton. Par contre, des étudiants de l'EPFL peuvent être intégrés dans le concours via des bureaux d'architectes et d'ingénieurs.

B. GAUD demande à la Municipalité de rappeler la raison pour lequel l'élément « logement » a été supprimé dans le projet ? Il y aurait été favorable (logements pour personnes âgées ou pour des jeunes donneraient la possibilité de rentabiliser un peu le lieu et de réduire le nombre de déprédations par la présence d'habitations au sein même du centre sportif).

G. DERIAZ : Dans un premier temps, des studios /petits appartements à l'étage avaient été étudiés. Avec les personnes présentes lors des ateliers créatifs, ce point a été supprimé. Il a été décidé de séparer les fonctions. Le lieu sera assez bruyant. Un immeuble supplémentaire au Sorbier ou un immeuble à côté du bâtiment du Chauchay est peut être plus adapté.

F. BUENSOD (Commission des travaux) recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n°2/2015. Le coût du concours est non négligeable mais permet d'assurer un projet de qualité pour un site qui mérite cet investissement.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement) recommande aussi d'approuver le préavis. Le concours permet d'avoir accès à des acteurs que Mies n'a peut être pas l'habitude de voir sur la commune. La procédure à suivre du concours permet aussi d'avoir une certaine transparence aux niveaux des adjudications, ce qui est très positif.

S. MASCALI (Commission des finances) : La Commission pense que le coût du concours est trop important et devrait plutôt se situer autour des 1%- 1.5% du montant total des travaux. La Commission salue la qualité et le soin de la présentation de G. DERIAZ. Elle n'est pas opposée à l'idée de ce projet de construction. Elle estime cependant que le montant est très élevé et recommande en conclusion au Conseil de refuser le montant de CHF 281 000 et de le fixer à CHF 200 000.

P. CAVIN demande si un comparatif a été demandé à une autre société qu'Urbaplan.

G. DERIAZ :

- Tous les bureaux d'urbanisme et d'appui à la maîtrise d'ouvrage ont des prix relativement similaires.
- C'est Urbaplan qui avait fait le plan directeur de Mies.
- Ils ont accompagné tout le processus pour la rédaction du règlement de construction de Mies.
- Ils ont une très bonne expérience dans les processus participatifs, élément important pour tout projet important. Le refus du port de Tannay pourrait être dû, en partie, à un manque de processus participatif.
- Ils ont animé les ateliers créatifs.

Le SYNDIC n'est pas insensible à la remarque de la Commission des finances. La Municipalité a également cette préoccupation et est à l'écoute, comme elle a toujours été, des deniers communaux. Ce n'est pas parce que l'on accepterait ces CHF 281 000 que la Municipalité ne va pas chercher des économies sur ce budget. Les CHF 80 000 de différence reste marginale par rapport au coût total du projet. Ensuite, il souligne que la réflexion préalable est très importante pour réaliser un projet de qualité. Il est vrai que le coût est élevé mais c'est le prix de la liberté évoquée précédemment (pouvoir garder la main sur le projet). Par contre, il observe que le fait d'autoriser le financement de ce concours de CHF 281000, est, d'une certaine façon, accepter l'idée de développer le projet au Sorbier sinon il n'est pas utile de dépenser cette somme.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX s'informe sur les répercussions potentielles pour le contribuable.

C. FIGEAT : Ce projet fera partie du patrimoine administratif de la communes (c'est à dire pas de rendement financier tel un projet d'appartements à louer). Amortissement sur 30 ans. Un rapide calcul en partant d'une somme de CHF 9 000 000, amortie sur 30 ans, donne CHF 300 000 par an à amortir soit une augmentation de 1.5 points d'impôts. Après, cela dépend aussi de la conjoncture, des rentrées fiscales, des variations de la facture sociale, etc.

S. MASCALI prône une réduction du nombre d'équipes sélectionnées dans la première phase du concours (par ex de 15 équipes à 8 équipes) pour diminuer le coût.

La Municipalité explique que le coût n'est pas linéaire, une réduction du nombre d'équipes par deux, ne va pas diminuer le montant d'indemnisation par deux.

S. MOSES souligne que c'est bien l'étendu du concours qui pourrait être un peu diminué pour réduire un peu le coût (exemple des équipes venant de l'étranger par exemple qui ne connaissent pas forcément les habitudes et les goûts locaux).

Le SYNDIC : Si le Conseil accepte le principe des CHF 281000, la Municipalité prend l'engagement d'essayer de faire des économies dans le respect d'une procédure qui se veut la garante d'une liberté de choix.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°2/2015 d'autoriser la Municipalité à lancer la procédure du concours en deux phases pour la conception des aménagements du secteur Au Sorbier, d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 281 000 pour le financement de ce concours et de financer cet investissement par la trésorerie courante.

**L'objet est accepté par 29 oui, 6 non, 2 abstentions.**

## **8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

B. GAUD (Commission ad'hoc pour la sécurité) :

- Le tout-ménage va être envoyé le 30 mars.
- Utilisation des statistiques sur les cambriolages et sur les vols afin d'être plus proactif : analyser s'il y a des moments où les cambriolages sont plus nombreux (heure, jour de la semaine, période de l'année, etc) et les liens entre les communes. A Mies, il semblerait à priori que les fins de semaines voient une augmentation de la probabilité de cambriolages. Ce travail permettrait de moduler et cibler au mieux le travail des agents de sécurité.
- Catherine Labouchère va faire une intervention au Grand Conseil vaudois pour nous appuyer. Elle viendra auprès de notre Commission après avoir parlé à Mme Béatrice Métraux (Cheffe du Département des institutions et de la sécurité du canton de Vaud) et au nouveau chef de la gendarmerie.

S. MEYLAN (AJET- Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) : Mise en place d'un nouveau règlement pour les conditions d'adhésion pour les mamans de jour.

## **9. Divers et propositions individuelles**

C. STEVENS et C. FIGEAT : Etude en cours sur une fiche signalétique de tous les aéroports. Cette étude établit entre autres les zones sur lesquelles on ne peut pas bâtir. Cela touche principalement Vernier, Versoix, Bellevue. Ces zones ne sont pas définitives et sont en discussion. Cela ne touche pas Mies directement. L'aéroport est fermé au trafic régulier de minuit à 6h du matin. L'augmentation du trafic dans les années futures doit se faire pendant les heures d'ouverture de l'aéroport.

S. MASCALI note que le nombre de passagers augmente chaque année. En revanche, le nombre de mouvements diminue. Chaque avion transporte plus de passagers.

L. HUG : Est-ce que la Municipalité a une stratégie en matière d'environnement ? En effet, de plus en plus de communes sont labélisées « cité de l'énergie » (Versoix par ex).

J. WILDBERGER : La Municipalité a réalisé un concept énergétique et plusieurs mesures sont en train d'être introduites. Par exemple, tout l'éclairage public va passer au LED divisant quasiment par deux la quantité d'électricité utilisée.

Nombre d'habitants insuffisant pour le label « cité de l'énergie » pour le village de Mies.

S. MEYLAN :

- Avec le retrait des poubelles à la gare de Mies, beaucoup de déchets se retrouvent dans les buissons. En particulier, le talus à côté de l'escalier de la gare de Mies.
- L'éclairage reste allumé toute la nuit dans les vestiaires de foot. Peut-on faire quelque chose pour que la lumière s'éteigne automatiquement à une certaine heure ?

J. WILDBERGER : Des essais sont en cours. On regarde si certaines personnes arrivent toujours à vider leur sac poubelle 35l dedans (pour éviter de payer la taxe au sac). Dès que les résultats seront probants, toutes les poubelles publiques seront remplacées.

J.-L. PHILIPPIN : délai pour changement des chauffages électriques ?

G. DERIAZ attend la réponse du STI (Service technique intercommunal) afin de clarifier quels types de chauffage électrique doivent être changés et dans quel délai.

P. MEIER :

- Marché artisanal de Mies le 2 mai. La restauration sera bonne avec des produits frais.
- Mies accueille le 1<sup>er</sup> août cette année. L'Amicale et les ROP- Retraités ou presque-ont besoin de bénévoles pour leur prêter main-forte.
- Clôture en bois sous le couvert de pétanque est non esthétique (peint que du côté intérieur).
- Port : pour lui, les mêmes erreurs ont été commises à dix ans d'intervalle par une définition réductrice du mot « port »: par exemple, le port de Marseille tient compte du concept de quartier, plus parlant à la population.

Le PRESIDENT évoque d'importantes frictions dues à des chiens non tenus en laisse avec un accroc important l'automne passé (personne qui a terminé à l'hôpital).

Le SYNDIC appelle à plus de civisme de la part de la population. Les panneaux d'obligation de tenir les chiens en laisse ne sont pas encore posés. En effet, la situation est complexe car le secteur concerne deux communes, Tannay ne souhaitant pas en installer pour l'instant.

Enfin, l'engagement d'un ASP (Assistant de sécurité publique) permettra aussi d'effectuer des contrôles pour limiter ce genre d'incident.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h30.

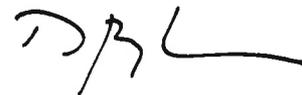
Le Président



Yves LUGINBÜHL



Le Secrétaire



Daniel BEYELER